

Questions orales

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

L'ÉGALITÉ D'EMPLOI

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le principe en jeu est tout aussi important que dans le cas de la grève déclenchée chez Eaton. C'est pourquoi je m'adresse au premier ministre.

Ma question s'applique non seulement à Air Canada, mais également à tous autres sociétés de la Couronne ou organismes du gouvernement. Comme le gouvernement a choisi la Journée internationale de la femme pour annoncer à grand renfort de publicité sa politique d'égalité d'emploi dans les sociétés de la Couronne et comme la Commission Abella estime que la conversion d'emplois à plein temps en emplois à temps partiel est contraire au principe de l'égalité, le premier ministre peut-il nous assurer qu'il donnera l'ordre non seulement à Air Canada, mais à tous les autres organismes de la Couronne de ne pas augmenter le nombre d'emplois à temps partiel ce qui réduit, du même coup, le nombre d'emplois à plein temps à la disposition des femmes?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le chef du Nouveau parti démocratique fait allusion au programme d'égalité d'emploi mentionné le 8 mars. Ce programme sera établi en fonction des données que fourniront les sociétés de la Couronne en question, les compagnies du secteur fédéral qui ont été mentionnées et les autres. En ce qui concerne les sociétés de la Couronne, l'égalité d'emploi entrera en vigueur en septembre. Pour la première fois, nous posséderons les données voulues pour établir si des problèmes soulevés par le député se posent effectivement. Voilà pourquoi nous nous réjouissons tellement de notre action grâce à laquelle nous serons, pour la première fois, en mesure de protéger les emplois.

LE RAPPORT ABELLA

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le gouvernement recule au lieu d'avancer. Il suit les conseils de la compagnie Eaton plutôt que ceux de la Conférence des évêques. Il ferait mieux d'écouter les évêques.

Ma question s'adresse au féministe à temps partiel ou au féministe électoraliste, autrement dit au premier ministre, et concerne la question de l'égalité. Est-il d'accord avec le juge Abella pour dire que la conversion d'emplois à plein temps en emplois à temps partiel fait régresser la cause des femmes au lieu de la faire avancer? S'il est d'accord là-dessus, peut-il le déclarer et s'engager à faire en sorte qu'Air Canada revienne sur sa position et à ce qu'aucun autre organisme de la Couronne ne fasse ce qu'Air Canada tente de faire?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef du NPD semble croire qu'il détient le monopole de la vertu. Il sait très bien que ses propos au sujet du travail à temps partiel et de l'égalité des femmes sont parfaitement injustes. Notre gouvernement a nommé un nombre record de femmes à des postes importants du cabinet, il a répondu aussitôt et de façon équitable aux recommandations du rapport Abella, il a présenté une loi progressiste sur le

divorce et il a largement augmenté le nombre de femmes nommées à des postes de haut fonctionnaire.

● (1430)

Nous nous sommes engagés sincèrement à promouvoir les droits des femmes canadiennes et nous le ferons malgré les propos désagréables du chef de l'opposition qui, à cet égard, se conduit comme un politicien à temps partiel.

* * *

[Français]

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

LES CONDITIONS IMPOSÉES À L'ACQUÉREUR ÉVENTUEL DE LA MITEL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. En 1980, le gouvernement dont il était ministre a accordé une subvention de plusieurs millions de dollars à la compagnie Mitel pour ses expansions. A cette demande de subvention et à cet octroi de subvention étaient rattachées plusieurs conditions, dont l'achat d'équipement en capital canadien, un niveau de production de 75 p. 100 au Canada des produits micro-électroniques et, finalement, une option prioritaire pour l'achat d'actions de la compagnie par le gouvernement canadien. Est-ce que le ministre peut m'assurer que ces conditions que son gouvernement de l'époque avait imposées à Mitel seront aussi imposées à l'acquéreur éventuel?

[Traduction]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à cette question. Il s'agissait, sauf erreur, de la question principale posée par un député de l'opposition officielle. Nous sommes parfaitement au courant des engagements auxquels avait souscrit la société Mitel à l'époque dont parle le député, et nous avons bien sûr l'intention de voir à ce que ces conditions soient respectées et honorées.

[Français]

L'ATTITUDE APPAREMMENT CONTRADICTOIRE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. Avec l'endossement que le ministre a déjà donné à la prise de contrôle par les Britanniques, je pense qu'il rend la tâche de l'AEIE impossible.

Comment le ministre peut-il dire que maintenant ils vont imposer des conditions aux futurs acquéreurs quand lui, il a déjà préjugé de l'acquisition et de la prise de contrôle et qu'il a déjà donné son aval à la compagnie?

[Traduction]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le député sous-estime de toute évidence la gravité de la situation dans laquelle se trouve la société Mitel. Elle avait peine à survivre. Elle avait de la difficulté à maintenir les quelque 2,500 emplois canadiens qu'elle fournit présentement. Le fardeau de sa dette était très, très lourd.